

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ANTONY

Date :

**Service Nationalité
Place Auguste Mounié
92160 ANTONY
Téléphone : 01.55.59.01.00
Télécopie : 01.55.59.01.05**

**Le service de la nationalité reçoit le public
sans rendez-vous**

le lundi : de 9 heures à 12 heures

**Une permanence téléphonique est assurée
au 01.55.59.01.00**

le lundi de 13 heures 30 à 16 heures 45

ASE

Enfant **mineur** recueilli par l'aide sociale à l'enfance depuis au moins 3 ans

LES PIECES A FOURNIR

- copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé
- certificats de scolarité des 3 années précédentes
- jugement de placement à l'aide sociale à l'enfance
- pièce d'identité de l'intéressé (passeport ou carte d'identité étrangère, titre républicain)
- justificatif de domicile (attestation de l'ASE)
- une photo d'identité de l'intéressé

Attention pour les mineurs de moins de 16 ans, si les parents possèdent toujours l'autorité parentale, ils devront être présents le jour de la convocation, munis d'une pièce d'identité